

# **PLAN D'ACTION 2010-2011**



[www.csfl.qc.ca](http://www.csfl.qc.ca)



**Table des matières**

Présentation	5
Axes de développement 2010-2011	6
<i>L'accompagnement du personnel</i>	6
<i>L'enrichissement des parcours scolaires</i>	7
<i>Le développement de la compétence dans l'accompagnement des élèves HDAA</i>	8
<i>Le déploiement de mesures visant le partage d'expertise, la continuité et l'intégration des services</i>	9
Synthèse des coûts de réalisation du plan d'action 2010-2011	10
Annexe I : Extraits de la convention de partenariat	11
Annexe II : Schéma de la planification stratégique 2008-2013	15



## Présentation

Nous en sommes, cette année, au troisième volet de notre planification stratégique 2008-2013. Dans ce contexte, le plan d'action de l'année scolaire 2010-2011 prend une importance particulière. Après trois années vécues à l'intérieur du cadre de cette planification stratégique, il devient primordial de procéder à une évaluation approfondie des résultats obtenus, en lien avec les moyens déployés dans les écoles et les centres, pour en dégager les impacts.

Cette démarche est d'autant plus engageante que cette année marque l'an un de l'application de la nouvelle convention de partenariat que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs a conclue avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en août dernier. Cette convention est un outil permettant de concrétiser les liens entre les divers partenaires afin d'assurer une cohérence et une complémentarité entre le *Plan stratégique* du MELS et celui de la Commission scolaire. Elle vise à intégrer l'ensemble des actions dans une vision globale. C'est pourquoi le plan d'action annuel intègre des actions, des cibles et des objectifs à atteindre en conformité avec notre convention de partenariat.

N'oublions pas que chaque établissement offrant des services aux élèves jeunes et adultes doit aussi, cette année, mettre à niveau son plan de réussite pour ensuite signer une convention de gestion et de réussite éducative avec la Commission scolaire. Cette convention de gestion fixe des cibles à atteindre dans chacun des milieux pour favoriser à court ou à moyen terme la diplomation, la qualification et la persévérance des élèves. Les actions retenues dans le plan 2010-2011 prennent en considération les besoins des écoles et des centres dans l'exercice de rédaction du plan de réussite et de la convention de gestion.

Nous avons également privilégié des actions qui respectent les trois orientations contenues dans le plan stratégique 2008-2013, en tenant compte des cibles reliées à ces orientations, principalement en ce qui a trait aux moyens en continuité. Le développement des services n'a pas été oublié afin de mieux positionner les écoles et les centres de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs au sein d'une offre de services éducatifs et complémentaires innovatrice, répondant aux besoins d'une clientèle jeune et adulte. Cela pour que nous demeurions compétitifs face aux autres institutions d'enseignement.

Le plan d'action 2010-2011 de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs se révèle l'expression d'un exercice de réflexion et d'intervention, concernant les actions à mettre en oeuvre de la part de tous les acteurs de notre organisation, pour assurer une vision commune et intégrée de la réussite. Il tient compte des défis et des enjeux que promeut annuellement le MELS, en partenariat avec le réseau des commissions scolaires. Il nous rappelle au quotidien que nos actions doivent demeurer concrètes et significatives pour le personnel et, surtout, les élèves jeunes et adultes à qui nous offrons des services.

Bernard D'Amours  
Directeur général

## Axes de développement 2010-2011

### L'accompagnement du personnel (orientations I, II et III)

*En fonction de la collecte des besoins en formation continue, des priorités de la planification stratégique 2008-2013, des objectifs et des cibles de la convention de partenariat.*

#### Les moyens en continuité

- La poursuite de l'accompagnement des directions d'établissement et, plus particulièrement, de celles récemment en poste.
- Le maintien des activités d'animation, de soutien et d'accompagnement du personnel.
- La continuité du programme d'accueil et d'intégration du nouveau personnel dans les secteurs jeunes, adultes et formation professionnelle.
- La poursuite de la mise en oeuvre du modèle des enseignants accompagnateurs.

*Un budget de 50 000 \$ est prévu pour la mise en place de ces moyens.*

#### Les nouveaux moyens

- Le déploiement d'un plan intégré de formation continue, à partir du cadre régional favorisant la symbiose entre les politiques, les plans d'action, les stratégies et les approches ministérielles des services éducatifs des écoles et des centres du BSL-GIM.
- La formation et l'accompagnement du personnel dans l'application des orientations ministérielles relatives au nouveau bulletin dont l'implantation est prévue pour 2011-2012.
- Le soutien financier aux écoles et aux centres dans les étapes de rédaction des conventions de gestion et de réussite éducative, plus spécifiquement en ce qui a trait à la cible 2 du premier but de la convention de partenariat. Une attention particulière est portée à la formation des techniciens et des techniciennes en organisation scolaire responsables de fournir des données statistiques sur la réussite des élèves dans les écoles et les centres.
- L'appui dans l'implantation des tables sectorielles, concernant le choix des moyens en continuité entre les ordres d'enseignement (primaire, secondaire et FP), afin de favoriser la réussite et la persévérance de tous les élèves.
- L'application du budget réservé aux ressources d'accompagnement SIAA et à la ressource-cadre, en relation avec l'atteinte des objectifs de la convention de partenariat.

*Une somme de 25 000 \$, provenant du fonds de la persévérance scolaire, est ajoutée pour la mise en place de ces moyens.*

## L'enrichissement des parcours scolaires (orientation I)

*En relation avec les orientations ministérielles (régimes pédagogiques), la planification stratégique 2008-2013, les objectifs et les cibles de la convention de partenariat.*

### Les moyens en continuité

- La poursuite des projets pédagogiques particuliers (60 000 \$).
- Le maintien des mesures d'accompagnement visant la continuité des parcours de formation axés sur l'emploi et les métiers semi-spécialisés. Dans le même ordre d'idée, s'ajoute l'analyse de la pertinence de créer une cohorte au secteur des jeunes ou à l'éducation des adultes dans le parcours de la passerelle CFMS-DEP.
- Le soutien du déploiement du plan d'action de la politique culturelle de la Commission scolaire dans les écoles et les centres (10 000 \$).
- Le maintien du plan triennal d'achat de matériel à frais partagés pour favoriser la lecture en soutien à l'enseignement de l'anglais langue seconde (mesure MELS).
- La poursuite de l'appui aux écoles et aux centres dans l'application des plans d'action ainsi que dans la formation et l'accompagnement du personnel afin de contrer la violence et l'intimidation dans les écoles et les centres. Cela, en relation avec l'approche *École en santé* et l'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements (but 4 de la convention de partenariat).
- Le maintien de l'offre de service à l'intérieur du SIFPT – Service intégré de formation professionnelle et technique (5 000 \$).

*Un budget de 75 000 \$ est annoncé pour la mise en place de ces moyens.*

### Les nouveaux moyens

- L'adoption d'une politique linguistique par la Commission scolaire en conformité avec le plan d'action ministériel pour l'amélioration de la qualité du français.
- L'émergence de nouveaux projets particuliers spécifiques aux milieux à risque, en fonction de la politique de fermeture et de maintien de la dernière école de village, et l'analyse de la faisabilité de l'implantation d'un programme sports-études au secondaire d'ici les deux prochaines années (15 000 \$).

## **Le développement de la compétence dans l'accompagnement des élèves HDAA (orientations II et III)**

*À la lumière de l'analyse des besoins et des priorités identifiés dans le plan stratégique de la Commission scolaire, en fonction du renouvellement de la politique HDAA et du troisième but de la convention de partenariat.*

### Les moyens en continuité

- La révision du programme des services éducatifs complémentaires.
- La consolidation de l'approche sectorielle du travail pour optimiser la réponse aux besoins de la clientèle EHDAA.
- La poursuite de la rédaction du cadre organisationnel des services HDAA.
- Le maintien de la formation continue du personnel, relativement au développement des compétences d'accompagnement des élèves HDAA, en mettant l'accent sur la compréhension et l'application dans les écoles du cadre entourant l'administration des plans d'intervention dont se dotera la Commission scolaire.

*Un budget de 15 000 \$ est prévu pour la mise en place de ces moyens.*

### Les nouveaux moyens

- Le soutien financier à l'intégration des élèves vivant des troubles de comportement dans les classes régulières (mesure MELS).
- L'appui financier aux ressources professionnelles liées à la réussite des élèves en FGA et FGJ (mesure MELS).



**Le déploiement de mesures favorisant le partage d'expertise, la continuité et l'intégration des services (orientations I, II et III)**

*En relation avec l'optimisation des ressources pour répondre efficacement aux besoins de la clientèle et à l'ensemble des cinq buts de la convention de partenariat.*

Les moyens en continuité

- La poursuite des partenariats établis avec les parents ainsi que les organismes institutionnels et communautaires du milieu.
- La consolidation du déploiement du concept des écoles éloignées en réseau (CEFRIO) sur le territoire de la Commission scolaire (mesure MELS).
- Le maintien de la coordination des services des secteurs jeunes-adultes-FP afin d'améliorer la diplomation, la qualification et la persévérance des élèves, particulièrement ceux qui sont âgés de moins de 20 ans, par le biais des activités du comité de la persévérance scolaire et de la valorisation de la FP (50 000 \$).
- La poursuite et la consolidation de l'offre de services en FGJ-FGA et FP à la Maison familiale rurale du KRTB.

Les nouveaux moyens

- Le développement des services de formation à distance et de visioconférence avec l'implantation de deux salles de visioconférence dans la MRC des Basques (100 000 \$).
- La participation à un consortium des commissions scolaires du BSL-GIM, en partenariat avec l'organisme *Éducation internationale*, afin de développer un volet international : échanges scolaires, perfectionnement des enseignants, accueil d'élèves étrangers en FP (5 000 \$).

## Synthèse des coûts de réalisation du plan d'action 2010-2011

Actions privilégiées	Moyens	Coûts associés
L'accompagnement du personnel		
	Les moyens en continuité	50 000 \$
	Les nouveaux moyens	25 000 \$
L'enrichissement des parcours scolaires		
	Les moyens en continuité	75 000 \$
	Les nouveaux moyens	15 000 \$
Le développement de la compétence en accompagnement des élèves HDAA		
	Les moyens en continuité	15 000 \$
	Les nouveaux moyens	Mesure MELs et budget régulier de la CSFL
Le déploiement de mesures favorisant le partage d'expertise et l'intégration des services		
	Les moyens en continuité	50 000 \$
	Les nouveaux moyens	105 000 \$
<b>Total</b>	<b>Budget plan d'action annuel 2010-2011</b>	<b>335 000 \$</b>
	<b>Dont</b> 250 000 \$ provenant de la CSFL, 60 000 \$ émanant des écoles et des centres, et 25 000 \$ provenant des services éducatifs.	

**Convention de partenariat 2010-2013 – Annexe I**

**Convention de partenariat  
2010-2013**

**Entre la  
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs**

**et  
le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

**EXTRAITS**

La convention de partenariat et la convention de gestion et de réussite éducative sont les outils retenus afin de concrétiser les relations entre les partenaires pour assurer la cohérence, la cohésion et la complémentarité entre le plan stratégique du Ministère, celui de la Commission scolaire et les plans de réussite des établissements.

Ces conventions intègrent, dans une vision globale, l'ensemble des interventions préconisées par chaque palier, et teignent quotidiennement les programmes et les actions des diverses constituantes de la Commission scolaire.

Tel que prévu à l'article 459 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'objectif de la convention de partenariat est de préciser l'accord entre le ministre et la Commission scolaire sur les mesures requises pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique de la Commission scolaire.

L'article 459,3 stipule qu'elle porte notamment sur les éléments suivants :

- ✓ les modalités de la contribution de la Commission scolaire à l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par le ministre;
- ✓ les moyens que la Commission scolaire entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques établis dans son plan stratégique;
- ✓ les mécanismes de suivi et de reddition de comptes mis en place par la Commission scolaire.

Dans le contexte de cette première convention de partenariat, le ministre a fixé cinq buts visant à améliorer la persévérance et la réussite scolaires, soit :

- ✓ l'accroissement de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans;
- ✓ l'amélioration de la maîtrise de la langue française;
- ✓ l'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;
- ✓ l'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements;
- ✓ l'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.

### **BUT MINISTÉRIEL 1**

#### **Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans**

À la lumière des statistiques colligées, de notre réalité organisationnelle et du contexte socioéconomique de notre territoire, nous devons prioritairement exprimer une préoccupation quant à la persévérance, à la réussite et à la qualification de tous nos élèves. C'est pourquoi l'orientation 1 de notre planification stratégique 2009-2013 est ainsi libellée :

*ORIENTATION 1 : « La persévérance, la réussite et la qualification de tous nos élèves jeunes et adultes, en particulier des garçons, dans des parcours scolaires enrichis et des voies de formation diversifiées. »*

#### **Objectifs mesurables (en relation avec les zones de vulnérabilité)**

##### **Objectifs et cibles :**

- Hausser à 62 % le taux de diplomation et de qualification de nos garçons avant l'âge de 20 ans (FGJ, FGA, FP) d'ici 2013.
- Augmenter le taux de diplomation et de qualification de nos filles à 84 % d'ici 2013.

##### **Cible pour la Commission scolaire :**

- Atteindre un taux de diplomation et de qualification de 83 % en 2020. À noter que quatre élèves de plus par année (qualifiés ou diplômés avant l'âge de 20 ans) = une hausse de 1 % de notre taux de diplomation ou de qualification

### **BUT MINISTÉRIEL 1**

#### **Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans**

#### **Objectifs mesurables (en relation avec les zones de vulnérabilité)**

##### **Objectifs et cibles :**

- Diminuer de 32 à 24 le nombre de garçons qui quittent annuellement l'école sans diplôme ni qualification en FGJ d'ici 2013.
- Poursuivre le partenariat avec les organismes qui œuvrent auprès des enfants de 0-4 ans.

##### **Cible nationale du MÉLS :**

- D'ici 2020, réduire de 8 000 le nombre de décrocheurs. Pour la Commission scolaire, qui comptait 35 décrocheurs en 2008-2009 (cette donnée provient de la CS, car elle n'est pas encore publiée par le MELS), cela reviendrait à réduire à 15 le nombre de décrocheurs en 2019-2020, soit une réduction d'environ deux par année.

### **BUT MINISTÉRIEL 2**

#### **Amélioration de la maîtrise de la langue française**

En référence à l'orientation 1 de la planification stratégique 2008-2013, les résultats attendus en 2013 sont axés sur la « hausse du taux de réussite aux épreuves de français et de mathématique à la fin de chaque cycle du primaire. » Concernant l'orientation 3 de la planification stratégique, certaines actions visent à « identifier et appuyer des cibles prioritaires

comme la lecture et l'écriture. » Comme la Commission scolaire évolue en milieu défavorisé, nous devons nous inspirer des pratiques prometteuses en français mises de l'avant par la SIAA dans les écoles-phares du Québec.

### **Objectifs mesurables (en relation avec les zones de vulnérabilité)**

#### **Objectifs et cibles :**

- Établir des cibles de réussite par l'augmentation de la fiabilité des données liées aux résultats des élèves, aux épreuves et aux bilans du primaire et du secondaire, ainsi qu'en FGA et FP d'ici 2013.
- Maintenir un taux de réussite global en français de 90 % en cinquième secondaire.
- Poursuivre le partenariat avec les organismes qui œuvrent auprès des enfants 0-4 ans.

#### **Indicateurs utilisés :**

- Résultats aux épreuves de français du MELS et de la Commission scolaire au primaire, au secondaire et en FGA/FP.
- Résultats des bilans en français à tous les cycles du primaire et du secondaire.
- Nombre de rencontres et d'interventions avec les organismes œuvrant auprès des enfants 0-4 ans.
- Résultats de l'analyse des situations d'évaluation au primaire.

### **BUT MINISTÉRIEL 3**

#### **L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage**

Concernant les élèves HDAA, la planification stratégique 2008-2013 fait mention de deux éléments essentiels : le rehaussement du degré de scolarisation chez les jeunes et les adultes, particulièrement les garçons, ainsi que le soutien aux intervenants pour favoriser l'intégration réussie des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage et d'adaptation en classe régulière. Ces deux orientations s'appuient sur des données illustrées dans le but 1 ainsi que dans les tableaux qui suivent. À l'intérieur de nos indicateurs de performance, nous avons ciblé une hausse de 5 % du taux d'intégration des élèves HDAA au secondaire et une augmentation du pourcentage des élèves qui terminent leur parcours scolaire, incluant les parcours particuliers.

### **Objectifs mesurables (en relation avec les zones de vulnérabilité)**

#### **Objectifs et cibles :**

- Hausser de 1,5 % (de deux à sept élèves) le nombre d'élèves qualifiés (FMS, FPT) afin d'atteindre notre cible globale, soit 83 % (taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans), d'ici 2013.
- Maintenir le taux d'intégration des élèves HDAA au secondaire autour de la moyenne provinciale, soit 47 %, d'ici 2013.

#### **Indicateurs utilisés :**

- Proportion des élèves HDAA intégrés en classe régulière au primaire et au secondaire.
- Proportion des élèves HDAA au secondaire qui obtiennent une qualification.

#### **BUT MINISTÉRIEL 4**

##### **L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements**

Un des défis de l'orientation 1 de la planification stratégique 2008-2013 consiste à améliorer la santé physique et mentale de nos jeunes par l'élimination de la violence, l'acquisition de saines habitudes de vie et l'implication dans des sports et des projets culturels engageants afin d'encourager la persévérance scolaire. En 2013, nous souhaitons avoir augmenté le nombre de jeunes en santé, ayant une bonne estime de soi, plus éveillés culturellement et bien adaptés dans un milieu scolaire sain et positif.

##### **Objectifs mesurables (en relation avec les zones de vulnérabilité)**

###### **Objectifs et cibles :**

- Établir des cibles d'intervention pour diminuer l'intimidation et la cyberintimidation d'ici 2013.
- Accroître le nombre d'interventions concernant la gestion efficace des conflits.
- Hausser le nombre d'élèves participant aux activités physiques et culturelles parascolaires.

###### **Indicateurs :**

- Nombre de situations d'intimidation.
- Nombre d'interventions concernant la gestion efficace des conflits.
- Nombre d'élèves participant aux activités physiques et culturelles parascolaires.

#### **BUT MINISTÉRIEL 5**

##### **L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle**

Déjà dans l'orientation 1 de la planification stratégique 2008-2013, concernant notamment « la persévérance, la réussite et la qualification de tous nos élèves jeunes et adultes, en particulier des garçons, dans des parcours scolaires enrichis et des voies de formation diversifiées », nous avons un objectif découlant de ce but. Cet objectif est de « développer de nouvelles voies de formation professionnelle répondant aux aspirations des jeunes et aux besoins du milieu en matière de métiers spécialisés, semi-spécialisés et d'options professionnelles ». Nous avons déterminé l'indicateur de performance suivant : augmentation de 10 % de la clientèle des jeunes de moins de 20 ans en formation professionnelle. Pour nous, cette préoccupation tient compte de l'offre de service des programmes à la carte et par le biais d'ententes.

##### **Objectifs mesurables (en relation avec les zones de vulnérabilité)**

###### **Objectifs et cibles :**

- D'ici 2013, augmenter de 8 % à 16 % (deux garçons) le nombre de garçons de moins de 20 ans inscrits en FP.
- Hausser de 13,25 % à 18 % d'ici 2013 (passer de 44 en 2007-2008 à 59 en 2013), le nombre global d'élèves de moins de 20 ans inscrits à nos programmes à la carte en formation professionnelle.

###### **Indicateurs utilisés :**

- Nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans inscrits en FP.
- Nombre global d'élèves inscrits en FP.

**Schéma de la planification stratégique 2008-2013 – Annexe II**

